



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
1.3.2016

L'an deux mille seize et le sept mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 16/21

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, Mme THUEL, Mr PEYRONIE, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mme PESA procuration à Mme TAFELSKI
Mme CHAILLET procuration à Mme THUEL
Mr BARDY procuration à Mme PELLEGRINI
Mme ANGLES.

Secrétaire : Mme GARCIA

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Fabre

MODIFICATION DU REGLEMENT DU MARCHE BIO

Une délibération du 17 septembre 2012 a créé le marché de producteurs biologiques dénommé Noctambio.

Le règlement intérieur de ce marché nécessite une mise à jour. Ainsi, dans l'article 2, le mot "commerçants" sera remplacé par "producteurs".

Avant le dernier paragraphe de l'article 4, il sera rajouté :

Les producteurs vendeurs du marché bio souhaitent qu'avant l'attribution d'un nouvel emplacement le nouveau producteur se rende sur le marché bio pour faire une étude de marché avec les autres producteurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur du marché biologique dénommé Noctambio telles que mentionnées dans l'annexe ci-jointe.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 24 mars 2016
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental